

- conseil d'administration du 1^{er} décembre 2015 -

RESOLUTION CA n°44-2015
BUDGET RECTIFICATIF 2 - 2015

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

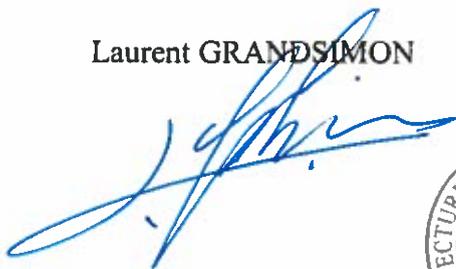
approuve le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2015, tel que présenté par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1^{er} décembre 2015.

Le Président,

Laurent GRANDSIMON



Le Directeur,

Gilles PERRON

